

## Médecine du travail Tentative de mise au pas ?



Le décret sur l'hygiène et la santé au travail rappelle que le rôle du médecin du travail est d'agir « **dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents** ». Il prévoit la possibilité d'une équipe autour de ces questions : ingénieur sécurité, ergonomes, psychologues, mais **SOUS LA COORDINATION ET L'ANIMATION DU MEDECIN DE TRAVAIL** qui est directement placé sous l'autorité territoriale.

La nouvelle direction créée en CTP va à l'encontre de ces règles :

- Une direction « organisation et qualité de vie » créée pour l'amélioration du service aux usagers et pour gérer les réorganisations et non « dans l'intérêt exclusif de la santé et de la sécurité des agents ».
- Le médecin du travail sous l'autorité de ce nouveau directeur, avec la psychologue alors que le décret prévoit que c'est le médecin qui coordonne l'activité.

Nous avons toute confiance dans la déontologie de notre médecin du travail. Mais nous avons vu quelles énergies les anciens médecins ont dépensé pour résister aux pressions importantes de la direction générale... Nous nous souvenons aussi des tentatives régulières de l'ancienne municipalité pour transférer la médecine du travail vers la DRH et nous regrettons que la municipalité actuelle passe en force, sans s'occuper des conséquences sur la santé des agents.

**Pour la Cgt, un service de médecine de prévention constitué d'une équipe pluridisciplinaire, est essentiel. Il doit être autonome, sous l'autorité du médecin. Dans le privé, après de nombreux abus, les services de médecine interprofessionnelle sont maintenant gérés de façon paritaire entre les employeurs et syndicats de salariés, afin d'éviter toute dérive.**

C'est à une tentative de mise au pas à laquelle nous assistons. La mairie réorganise son service de médecine de travail pour mieux nous faire avaler les réorganisations incessantes que nous vivons, comme l'ont fait avant eux France Telecom, la Poste, Renault, Grand Lyon etc.... avec la réussite que nous connaissons (Mise à mal du service public, recherche de l'efficacité au détriment de la qualité et du sens du travail, mal être et souffrances, ...)

**Ce dossier est passé en CTP :**

**Vote "POUR" les élus et la CFDT, vote "CONTRE" la CGT**

Malgré ce vote, nous n'acceptons pas cette réorganisation. Nous voulons :

- Que le personnel soit consulté sur l'avenir de leur médecine par référendum
- un service de médecine de prévention avec des moyens et indépendant des directions
- des agents de prévention en nombre suffisant avec du temps pour exercer leurs missions

A suivre...

